



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 4 juin 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la modification des lots 6 358 059, 6 358 060 et 6 358 063.

La demande consiste à modifier les lots 6 358 059 et 6 358 060 de façon à obtenir une superficie minimale chacune de 1500 mètres carrés. L'article 8.5 du Règlement d'urbanisme numéro 06-81, précise qu'un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) doit avoir une superficie minimale de 1500 mètres carrés et une largeur minimale de 25 mètres. Malgré les modifications projetées aux lots 6 358 059 et 6 358 060, leurs largeurs seront respectivement de 17,69 mètres et de 17,57 mètres. La demande de dérogation mineure vise donc à autoriser la création de deux lots dérogoires présentant une largeur de 17,69 et 17,57 mètres inférieurs au 25 mètres minimum exigé afin d'y permettre la construction de résidences unifamiliales isolées.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 17 mai 2024

J. Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière